Image not found or type unknown

Agression volontaire par personne ivre

Par **valbar**, le **31/05/2015** à **21:22**

Bonsoir, mon fils de 18 an, à été agressé par une personne ivre. Il a eût 3 points de suture à l'oeil, suite à un coup de poing et un coup de tête. L'hopital lui à remis un CMI avec 1 ITT.
Une plainte à été déposé à la gendarmerie, de suite. Seulement 24 heures plus tard, mon fils se plaint de douleur aux cervicals, et de maux de tête violent...
Ma question est peut on aller voir un médecin, faire constaté cela, faire faire un nouveau CMI avec d'autres jours d'ITT puis le porté à la gendarmerie ????
Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés